

# **RÈGLEMENT DU JEU**

## **« Hasbro -**

### **" Opération Billet d'Or Monopoly Voyage Autour du Monde" »**

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

L'agence Ubi Bene, Société par Actions Simplifiée, au capital de 100 460,90 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°431 358 670 RCS (ci-après désignée « la Société gestionnaire »), dont le siège social est 23, Rue de Prony, 75017 Paris, organise pour le compte de la société Hasbro France (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 700 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le n° 746 220 623 dont le siège social est situé à Savoie Technolac 73370 LE BOURGET DU LAC (ci-après la « société organisatrice »), du 03 octobre 2022 à 8h au 31 janvier 2023 à 18h, une opération comprenant un Jeu avec obligation d'achat et un Jeu sans obligation d'achat, intitulée : Opération Billet d'Or Monopoly "Voyage Autour Du Monde" (ci-après dénommé « l'Opération »), selon les modalités décrites dans le présent règlement (Ci-après dénommé « Le Règlement »).

L'Opération est portée à la connaissance du public sur les supports suivants :

- Sur les boîtes des produits concernés par l'Opération :
  - Boîtes Monopoly Voyage autour du monde
  - Boîtes Monopoly Classique
  - Boîtes Monopoly Animal CrossingEt comportant un sticker mentionnant l'Opération (Ci-après « les Boîtes Monopoly Eligibles »)
- Sur Instagram, sur la fan page de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.instagram.com/monopolyfranceofficiel/> (ci-après la "Fan Page") MONOPOLY France OFFICIEL
- Sur l'url suivante : <https://story.tl/monopolyautourdumonde>
- Sur les supports présents sur les lieux de vente participant à l'Opération : PLV magasins
- Sur les Catalogues clients
- Durant les événements « Opération Billet d'Or Monopoly Voyage Autour du Monde » organisés à Gare Saint - Lazare entre le 18/10/2022 et le 20/10/2022 et entre le 21/10/2022 et le 23/10 à la gare Montparnasse.

L'Opération et sa promotion ne sont pas gérées et parrainées par Instagram.

L'Opération est accessible sur Instagram, mais en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige liée à l'Opération. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'Opération.

Les données personnelles qui pourraient être collectées dans le cadre de l'Opération le seront par la société Gestionnaire et non par Instagram.

Nintendo n'est ni sponsor, ni co-sponsor, ni administrateur de l'Opération.

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette Opération est ouverte du 03 octobre 2022 à 8h au 31 janvier 2023 à 18h à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet, ainsi que d'une adresse électronique valide, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse / DROM-COM exclus), à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés affiliées, et plus généralement de toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'Opération, ainsi que les membres de leur famille, et disposant :

- **Pour le jeu avec obligation d'achat** (Ci-après désigné « Le Jeu avec obligation d'achat »), d'un Billet d'Or « Monopoly Voyage Autour du Monde » revêtu d'un code à 6 caractères (ci-après nommé Billet d'Or) trouvé dans une Boîte Monopoly Eligible, (parmi les 32 cachés dans ces boîtes) permettant de gagner par instants gagnants

un lot parmi les suivants :

- 1 Voyage autour du Monde,
- 7 week-ends en Europe,
- 7 bons pour visite(s) musée(s),
- 2 bons pour un livre photos,
- 15 valises Monopoly.

Les détenteurs de Billets d'Or trouvés dans une Boîte Monopoly Eligible doivent se rendre sur l'url <https://story.tl/monopolyautourdumonde>, aux dates de l'Opération indiquées dans l'article 1, afin de découvrir la nature de la dotation gagnée par instants gagnants.

Cette URL est accessible directement, en scannant le QR code présent au dos du Billet d'Or ou depuis le compte Instagram : [www.instagram.com/monopolyfranceofficiel/](https://www.instagram.com/monopolyfranceofficiel/).

Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un compte Instagram pour participer au Jeu.

Par ailleurs, un code 100% gagnant, figurant au verso du sticker apposé sur les Boîtes Monopoly Eligibles, permet également, après connexion via le lien <https://story.tl/monopolyautourdumonde>, de générer un bon de réduction d'un montant fixe de 1 euro à valoir sur l'achat d'un jeu Hasbro Gaming dans tous les points de vente distribuant la marque, dans la limite de validité, soit 30 jours après la date d'émission du web-coupon (Ci-après désigné « Le Code 100% gagnant »)

**Chaque Boîte Monopoly Eligible achetée ouvre le droit à une participation au Jeu avec obligation d'achat, pendant la durée de l'Opération.**

- **Pour le jeu sans obligation d'achat** (Ci-après désigné « Le Jeu sans obligation d'achat »), d'un Billet d'Or Digital (ci-après nommé Billet d'Or Digital), permettant de gagner par instants gagnants un lot parmi les suivants :
  - 3 week-ends en Europe,
  - 3 bons pour visite(s) musée(s),
  - 2 bons pour un livre photos,
  - 10 valises Monopoly

Les Billets d'Or Digitaux peuvent être gagnés par instants gagnants par les participants, après avoir répondu à un quiz sur la thématique des voyages sur l'URL <https://story.tl/monopolyvoyage> accessible pendant la durée de l'Opération indiquée dans l'article 1 :

- Soit depuis la page Instagram MonopolyFranceOfficiel
- Soit directement sur l'URL [story.tl/monopolyvoyage](https://story.tl/monopolyvoyage)
- Soit en scannant le QR Code présent sur les événements « Opération Billet d'Or Monopoly Voyage Autour du Monde » à la Gare Saint -Lazare entre le 18/10/2022 et le 20/10/2022 et entre le 21/10/2022 et le 23/10 à la gare Montparnasse.

Il n'est pas nécessaire de disposer d'un compte Instagram pour participer au Jeu.

**La participation au Jeu sans obligation d'achat est limitée à une seule participation par jour et par personne et il ne sera attribué qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale, même e-mail) pendant toute la durée de l'Opération.**

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes reliés à un même foyer ainsi que de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Le seul fait de participer aux Jeux implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent Règlement.

Toute participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au Règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Un participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Gestionnaire se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s'effectue selon les modalités suivantes :

### 3.1. PARTICIPATION AUX JEUX AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Pour tenter de gagner, le participant doit :

1. Acheter dans un des points de vente participant à l'Opération :
  - une Boite « Monopoly Voyage autour du monde » Eligible
  - ou une Boite « Monopoly Classique» Eligible
  - ou une Boite « Monopoly Animal Crossing » Eligible
  - avant le 31 janvier 2023 à 17H59 et conserver le ticket de caisse qui pourra lui être réclamé afin de tenter d'y découvrir un des 32 Billets d'Or cachés dans les Boîtes Monopoly Eligibles.
2. S'il a trouvé un des 32 Billets d'Or cachés, sous contrôle d'huissier, dans une Boîte Monopoly Eligible, pour découvrir son cadeau, scanner le QR Code non géolocalisé présent sur le Billet d'Or ou se rendre sur le link suivant <https://story.tl/monopolyautourdumonde>, (non tracking) au plus tard le 31 janvier 2023 à 17h59 pour :
  - a. Cliquer sur le bouton « Cliquez et accepter le règlement pour continuer »
  - b. Lire et accepter le présent Règlement et le traitement de ses données personnelles dans le cadre du Jeu en cliquant sur le bouton « J'ai lu et j'accepte le règlement » prévu à cet effet.
  - c. Saisir sa date de naissance pour justifier sa majorité
  - d. Confirmer sa résidence en France
  - e. Cliquer sur le bouton « Participer »
  - f. Cliquer sur le bouton « Un billet d'or dans votre boite Monopoly »
  - g. Saisir le code découvert sur son Billet d'Or dans le chat bot prévu à cet effet
  - h. Renseigner son adresse e-mail pour accéder à l'instant gagnant et découvrir la nature de la dotation gagnée dans le chat bot.

La participation sera effectivement prise en compte à l'instant où les informations demandées et le code présent sur le Billet d'Or seront correctement complétés avant la fin du Jeu.

Un email de confirmation lui sera envoyé sous 8 jours. Le gagnant devra transmettre par retour à celui-ci les éléments suivants : prénom, nom, adresse postale complète, photo d'une pièce d'identité en cours de validité, photo de son billet d'or (recto et verso).

La validité de sa participation sera vérifiée sous 15 jours ouvrés à réception des éléments demandés.

La Société Gestionnaire pourra procéder à la vérification du caractère authentique du billet d'Or, et si besoin de la preuve d'achat du participant. Si celle-ci est conforme, il recevra un email de validation de son gain.

Dans le cas où sa preuve d'achat n'est pas conforme ou le Billet d'Or n'est pas authentique, il recevra un mail de non-conformité et le lot sera annulé et remis en jeu.

Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 15 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse formuler un grief à cet égard contre la Société Organisatrice.

Il est expressément indiqué qu'en aucune manière la Société Organisatrice ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où les lots ne pourront être remis aux participants en raison de la communication d'une adresse électronique erronée. Il appartient aux participants de vérifier que l'adresse communiquée est exacte.

Enfin, le participant doit décoller le sticker apposé sur sa Boîte Monopoly Eligible pour découvrir le code 100% gagnant qui lui permettra d'obtenir son bon de réduction d'un montant fixe de 1 euro à valoir sur l'achat d'un jeu Hasbro Gaming dans tous les points de vente distribuant la marque, dans la limite de validité, soit 30 jours après la date d'émission du web-coupon et pour cela :

- a. Scanner le QR code non géolocalisé présent sur le sticker collé sur sa boîte Monopoly autour du monde ou se rendre sur link suivant <https://story.tl/monopolyautourdumonde> (non tracking),
- b. Lire et accepter le présent Règlement et le traitement de ses données personnelles dans le cadre du Jeu en cliquant sur le bouton « J'ai lu et j'accepte le règlement » prévu à cet effet.
- c. Saisir sa date de naissance pour justifier sa majorité
- d. Confirmer sa résidence en France
- e. Cliquer sur le bouton « Participer»
- f. Cliquer sur le bouton « Un code sur votre boîte Monopoly »
- g. Saisir le code à 6 chiffres se trouvant au dos du sticker présent sur la boîte
- h. Cliquer sur le bouton pour être redirigé vers la page génératrice du bon de réduction
- i. Remplir le formulaire permettant de générer le bon de réduction, avec les informations suivantes : adresse email, Nom, prénom, code postal, ville puis valider
- j. Accepter en cochant la case que son adresse email puisse être utilisée dans le cas où un tirage au sort serait réalisé pour attribuer l'un des 8 voyages mis en jeu dans le cadre du Jeu avec Obligation d'achat si ceux-ci n'étaient pas gagnés à la date de clôture du Jeu
- k. S'assurer d'être connecté à une imprimante pour imprimer son bon de réduction ou se l'envoyer par email pour l'imprimer plus tard

### **3.2. PARTICIPATION AU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT**

Pour accéder aux instants gagnants, le participant doit :

1. Lire et accepter le présent Règlement et le traitement de ses données personnelles dans le cadre du Jeu en cliquant sur le bouton « J'ai lu et j'accepte le règlement » prévu à cet effet.
2. Saisir sa date de naissance pour justifier sa majorité
3. Confirmer sa résidence en France
4. Répondre à un quiz sur la thématique du voyage, articulé autour de 5 questions et accessible
  - o Soit depuis la story Instagram dédiée à l'Opération depuis profil Instagram @monopolyfranceofficiel
  - o Soit directement sur l'URL <https://story.tl/monopolyvoyage> (non tracking)
5. A l'issue de ce quiz, se voir attribuer un score et renseigner obligatoirement dans le chat bot son adresse mail pour pouvoir déclencher les instants gagnants.
6. Si l'instant est gagnant, découvrir dans le chat bot un des 18 Billets d'Or Digitaux mis en jeu, sous contrôle

d'huissier, puis découvrir la nature de la dotation gagnée dans le chat bot.

Un email de confirmation sera envoyé au gagnant sous 8 jours. Le gagnant devra transmettre par retour à celui-ci les éléments suivants : prénom, nom, adresse postale complète, photo d'une pièce d'identité en cours de validité.

La participation sera effectivement prise en compte à l'instant où les informations demandées, nécessaires à l'envoi de la dotation, seront correctement complétées avant la fin du Jeu.

La validité de sa participation sera vérifiée sous 15 jours ouvrés à réception des éléments demandés.

Si celle-ci est conforme, il recevra un email de validation de son gain.

Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 15 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse formuler un grief à cet égard contre la Société Organisatrice.

Il est expressément indiqué qu'en aucune manière la Société Organisatrice ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où les lots ne pourront être remis aux participants en raison de la communication d'une adresse électronique erronée. Il appartient aux participants de vérifier que l'adresse communiquée est exacte.

Les Jeux étant accessibles notamment sur la plateforme Instagram, [www.instagram.com](http://www.instagram.com), en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié aux Jeux. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société Gestionnaire conformément à l'article 12 du présent règlement.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

### **1. Jeu avec Obligation d'Achat**

32 (trente-deux) Billets d'Or gagnants ont été intégrés, sous contrôle d'huissier, dans les boîtes de jeu MONOPOLY VOYAGE AUTOUR MONDE, MONOPOLY CLASSIQUE et MONOPOLY ANIMAL CROSSING Eligibles et autant d'instantanés gagnants ouverts pour la répartition des lots ont été prédéterminés et déposés chez l'huissier de justice où le présent règlement est également déposé (cf. article 13).

Les participants ayant découvert un Billet d'Or accéderont aux dotations spécifiques au jeu avec Obligation d'Achat attribuées par le mécanisme des instantanés gagnants.

Tous les autres participants ayant acheté une Boîte Monopoly Eligible pourront bénéficier d'un bon de réduction promotionnel de 1 € en se rendant sur <https://story.tl/monopolyautourdumonde>, puis en suivant les instructions pour saisir le code mentionné sur le sticker figurant sur les Boîtes de jeu MONOPOLY éligibles.

Certains des Billets d'Or figurant dans les boîtes de Jeu Monopoly pourraient ne pas être découverts avant la fin du Jeu avec Obligation d'Achat.

Si à la clôture du jeu le Voyage autour du monde et/ou l'un des 7 week-ends en Europe n'étaient pas attribués, la Société Organisatrice se laisse le droit d'organiser sous 15 jours au terme de la période de l'Opération, un tirage au sort, effectué par un huissier, parmi l'ensemble des participants ayant réclamé leur bon de réduction d'un montant fixe de 1 euro, saisi valablement leur adresse email et consenti expressément à son utilisation dans ce cadre. Les personnes ainsi désignées se verront attribuer lesdites dotations résiduelles.

### **2. Jeu sans Obligation d'Achat**

Parmi les participants ayant répondu aux questions du Quiz sur la thématique des Voyages, 18 Billets d'Or Digitaux seront mis en jeu aléatoirement par instantanés gagnants, avec la répartition associée des lots, et qui ont été déposés chez l'huissier de justice également dépositaire du présent règlement (cf. article 13).

Les participants ayant reçu un Billet d'Or Digital découvriront immédiatement leur dotation attribuée par le mécanisme des instantanés gagnants dans le chat bot.

### **3. Fonctionnement des instantanés gagnants**

Si la connexion coïncide avec l'un des instants gagnants déposés auprès de l'huissier de justice, le participant remporte la dotation annoncée. A défaut de connexion coïncidant avec l'un de ces instants gagnants, la 1ère connexion suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée des Jeux, en dehors des bons de réductions qui pourront être obtenus plusieurs fois, en fonction du nombre d'achats de Boîtes Monopoly Eligibles achetées, dans la limite de 2 bons par foyer.

## ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le Jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort aux instants gagnants prédéfinis pour chacun des jeux.

### 1. LISTE DES DOTATIONS POUR LE JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

- **1 voyage autour du monde d'une valeur unitaire de 16 080 (seize mille quatre-vingts) euros TTC, comprenant des destinations situées 3 continents différents**

- 1 séjour en Amérique comprenant :

- Canada – Toronto – 3 nuits

Hébergement en hôtel 3\* aux normes internationales pour 3 nuits et pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants) en chambre quadruple avec petits déjeuners. Sont inclus également les vols en classe économique avec un bagage en soute par personne sur tout l'itinéraire, les transferts aéroport / hôtel / aéroport ainsi qu'une excursion aux Chutes du Niagara et les transferts correspondants.

- Mexique – Cancun – 3 nuits

Hébergement en hôtel 3\* aux normes internationales pour 3 nuits et pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants) en chambre quadruple avec petits déjeuners. Sont inclus également les vols en classe économique avec un bagage en soute par personne sur tout l'itinéraire, les transferts aéroport / hôtel / aéroport ainsi qu'une excursion sur le site de Chichen Itza et les transferts correspondants

- 1 séjour en Europe comprenant :

- Angleterre – Londres – 2 nuits

Hébergement en hôtel 3\* aux normes internationales pour 2 nuits et pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants) en chambre quadruple avec petits déjeuners. Sont inclus également les vols en classe économique avec un bagage en soute par personne sur tout l'itinéraire, les transferts aéroport / hôtel / aéroport ainsi qu'une excursion sur un des lieux marquants de la ville et les transferts correspondants.

- 1 séjour en Asie comprenant :

- Émirats arabes unis – Dubaï – 2 nuits

Hébergement en hôtel 3\* aux normes internationales pour 2 nuits et pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants) en chambre quadruple avec petits déjeuners. Sont inclus également les vols en classe économique avec un bagage en soute par personne sur tout l'itinéraire, les transferts aéroport / hôtel / aéroport ainsi qu'une excursion sur un des lieux marquants de la ville et les transferts correspondants.

- Thaïlande – Bangkok – 3 nuits

Hébergement en hôtel 3\* aux normes internationales pour 3 nuits et pour 4 personnes en chambre quadruple (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants) avec petits déjeuners. Sont inclus également les vols en classe économique avec un bagage en soute par personne sur tout l'itinéraire, les transferts aéroport / hôtel / aéroport ainsi qu'une excursion sur un des lieux marquants de la ville et les transferts correspondants.

Ce séjour de 13 nuits s'entend sous réserve de disponibilité notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées. Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de prendre les mesures nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (vaccination, tests ...)

Il comprend les transferts suivants :

- L'acheminement de la gare la plus proche du gagnant jusqu'à l'aéroport aller et retour
- Tous les vols de l'itinéraire en classe économique avec un bagage en soute par personne
- Tous les transferts aéroport/Hôtel/aéroport
  - Tous les transferts entre les lieux d'excursions et l'hôtel de résidence

Ce séjour comprend également les assurances multirisques incluant l'assurance rapatriement assistance (détails des garanties accessibles sur <https://adobe.ly/3LStRa1>)

Ce séjour ne comprend pas :

- Les repas et boissons (hors petit déjeuner)
- Les frais d'établissement de Visa, de même que ceux liés à l'établissement éventuel de passeports, l'ensemble de ces frais demeurant à la charge financière exclusive du Gagnant et devant être établis sous la seule responsabilité de ce dernier
- Les assurances complémentaires que pourrait choisir de souscrire le Gagnant
- les dépenses complémentaires effectuées sur place.
- Plus généralement toutes les prestations non mentionnées.

Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le séjour ne peut être modifié.

• **7 week-ends pour 4 personnes en Europe (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants), d'une valeur unitaire variable selon les destinations (détails ci-dessous) :**

- 1 voyage à Grenade en Espagne : week-end de 3 jours pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants), comprenant l'aller-retour Paris – Séville sur une compagnie régulière en classe économique. Les transferts aéroport hôtel. L'hébergement pour 2 nuits en hôtel 3\*, à Grenade, en chambre familiale avec petits déjeuners et l'entrée et la visite pour 4 personnes de l'Alhambra et les transferts correspondants, d'une valeur unitaire de 3 432 (trois mille quatre cent trente-deux) euros TTC

Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité, notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les

pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de prendre les mesures nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (papiers d'identité, vaccination, tests...)

Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant à l'aéroport
- Aéroport d'arrivée / Hôtel
- Hôtel / lieu de visite / lieu de visite / Hôtel
- Hôtel / Aéroport
- Transfert aéroport / ville de résidence

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment repas et boissons hors petits déjeuners). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le séjour ne peut être modifié.

**Il inclut une assurance multirisque pour chacun des participants. Elle sera activée nominativement à la réservation du voyage.** (détails des garanties accessibles sur <https://adobe.ly/3LStRa1>)

- 2 voyages à Athènes en Grèce : week-end de 3 jours pour 4 personnes, (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants) comprenant l'aller-retour Paris – Athènes sur une compagnie régulière en classe économique. Les transferts aéroport hôtel. L'hébergement pour 2 nuits en hôtel 4\*, à Athènes, en chambre familiale avec petits-déjeuners et l'entrée à l'Acropole pour 4 personnes et les transferts correspondants, d'une valeur unitaire de 3 382 (trois mille trois cent quatre-vingt-deux) euros TTC. Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de prendre les mesures nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (papiers d'identité, vaccination, tests...)

Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant à l'aéroport
- Aéroport d'arrivée / Hôtel
- Hôtel / lieu de visite / lieu de visite / Hôtel
- Hôtel / Aéroport
- Transfert aéroport / ville de résidence

**Il inclut une assurance multirisque pour chacun des participants. Elle sera activée nominativement à la réservation du voyage.** (Détails des garanties accessibles sur <https://adobe.ly/3LStRa1>).

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment repas et boissons hors petits déjeuners). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le séjour offert ne peut être modifié.

. Il inclut une assurance multirisque pour chacun des participants. Elle sera activée nominativement à la réservation du voyage.

- 1 voyage à Budapest en Hongrie : week-end de 3 jours pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants), comprenant l'aller-retour Paris – Budapest sur une compagnie régulière en classe économique. Les transferts aéroport hôtel. L'hébergement pour 2 nuits en hôtel 5\*, à Budapest en chambre familiale avec petits déjeuners et l'accès aux thermes de la ville pour une demi-journée pour 4 personnes et les transferts correspondants, d'une valeur unitaire de 3 682 (trois mille six cent quatre-vingt-deux) euros TTC.

Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité, sous réserve de disponibilité notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société

Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de prendre les mesures nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (papiers d'identité, vaccination, tests )

Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant à l'aéroport
- Aéroport d'arrivée / Hôtel
- Hôtel / lieu de visite /lieu de visite / Hôtel
- Hôtel / Aéroport
- Transfert aéroport / ville de résidence

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment repas et boissons hors petits déjeuners). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le séjour ne peut être modifié.

Il inclut une assurance multirisque pour chacun des participants. Elle sera activée nominativement à la réservation du voyage. (**détails des garanties accessibles sur <https://adobe.ly/3LStRa1>**).

- **3 voyages au Mont Saint Michel en France** : week-end de 3 jours pour 4 personnes (sur la base de 2 adultes et de 2 enfants), comprenant l'aller-retour en train Paris/Province – Avranches – Paris/Province en 2<sup>nd</sup>e classe. La location d'une voiture en gare d'Avranches pour se rendre jusqu'au Mont Saint Michel. L'hébergement en 2 chambres pour 2 personnes chacune pour 2 nuits sur le site du Mont Saint Michel avec petits déjeuners, dîners ainsi que la visite guidée de la baie d'une durée de 2h30 et d'une visite libre de l'Abbaye. Le tout d'une valeur unitaire de 3 224 (trois mille deux cent vingt-quatre) euros TTC.

Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Avranches
- Location de la voiture en Gare d'Avranches pour se rendre à l'hôtel
- Hôtel / lieu de visite /lieu de visite / Hôtel
- Location de la voiture pour se rendre à la gare d'Avranches de l'hôtel
- Trajet train Avranches – Lieu de Résidence

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment les repas non précisés). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le séjour offert ne peut être modifié.

- **7 bons pour des visites au musée en famille valables pour 4 personnes et 2 visites par personne** d'une valeur unitaire de 70 euros TTC

Sous la forme d'un bon d'achat. Ils sont valables 3 ans et 3 mois, dans plus de 150 institutions partout en France, à compter de la date du gain. Ils ne comprennent pas le transport depuis le domicile jusqu'au musée. Le gagnant pourra choisir les visites parmi la liste proposée. Le bon est nominatif et non cessible, il ne pourra faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer.

- **2 bons pour 1 livre photo à réaliser en ligne** d'une valeur unitaire de 70 euros TTC

Sous la forme d'un bon d'achat, valable 1 an à compter de la date du gain. Le bon est nominatif et non cessible,

il ne pourra faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer.

- **15 valises Monopoly (bagage customisé à la marque Monopoly)** d'une valeur unitaire de 80 euros TTC. Chaque valise sera envoyée directement au domicile des gagnants sous 6 semaines à compter de la réception de leurs coordonnées postales complètes.

## 2. LISTE DES DOTATIONS POUR LE JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT

- **3 week-ends pour 4 personnes en Europe, d'une valeur unitaire variable selon les destinations (détails ci-dessous)**

- 1 voyage à Grenade en Espagne : week-end de 3 jours pour 4 personnes, comprenant l'aller-retour Paris – Séville sur une compagnie régulière en classe économique. Les transferts aéroport hôtel. L'hébergement pour 2 nuits à l'hôtel 3\* *Palacio Santa Ines de Grenade* en chambre familiale avec petits déjeuners et l'entrée et la visite pour 4 personnes de l'Alhambra, et les transferts correspondants d'une valeur unitaire de 3 432 (trois mille quatre cent trente-deux) euros TTC.

-

Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité, notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de prendre les mesures nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (papiers d'identité, vaccination, tests...)

Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant à l'aéroport
- Aéroport d'arrivée / Hôtel
- Hôtel / lieu de visite / lieu de visite / Hôtel
- Hôtel / Aéroport
- Transfert aéroport / ville de résidence

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment repas et boissons hors petits déjeuners). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le voyage autour du monde offert ne peut être modifié.

Il inclut une assurance multirisque pour chacun des participants. Elle sera activée nominativement à la réservation du voyage. **(Détails des garanties accessibles sur <https://adobe.ly/3LStRa1>).**

- 1 voyage à Athènes en Grèce : week-end de 3 jours pour 4 personnes, comprenant l'aller-retour Paris – Athènes sur une compagnie régulière en classe économique. Les transferts aéroport hôtel. L'hébergement pour 2 nuits à l'hôtel 4\* *Fresh hotel d'Athènes* en chambre familiale avec petits déjeuners et l'entrée à l'Acropole pour 4 personnes et les transferts correspondants, d'une valeur unitaire de 3 382 (trois mille trois cent quatre-vingt-deux) euros TTC.

Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité, notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de prendre les mesures

nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (papiers d'identité, vaccination, tests )  
Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant à l'aéroport
- Aéroport d'arrivée / Hôtel
- Hôtel / lieu de visite / lieu de visite / Hôtel
- Hôtel / Aéroport
- Transfert aéroport / ville de résidence

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment repas et boissons hors petits déjeuners). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le voyage autour du monde offert ne peut être modifié.

Il inclut une assurance multirisque pour chacun des participants. Elle sera activée nominativement à la réservation du voyage (**détails des garanties accessibles sur <https://adobe.ly/3LStRa1>**)

- **1 voyage au Mont Saint Michel en France** : week-end de 3 jours pour 4 personnes, comprenant l'aller-retour en train Paris/Province – Avranches – Paris/Province en 2<sup>nde</sup> classe. La location d'une voiture en gare d'Avranches pour se rendre jusqu'au Mont Saint Michel. L'hébergement en 2 chambres pour 2 personnes pour 2 nuits à l'hôtel *La Vieille Auberge du Mont Saint Michel* avec petits déjeuners, dîners ainsi que la visite guidée de la baie d'une durée de 2h30 et d'une visite libre de l'Abbaye. Le tout d'une valeur unitaire de 3 224 (trois mille deux cent vingt-quatre) euros TTC.  
Ce séjour s'entend sous réserve de disponibilité, aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 6 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il comprend les transferts suivants :

- Transfert de la gare la plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Avranches
- Location de la voiture en Gare d'Avranches pour se rendre à l'hôtel
- Hôtel / lieu de visite / lieu de visite / Hôtel
- Location de la voiture pour se rendre à la gare d'Avranches de l'hôtel
- Trajet train Avranches – Lieu de Résidence

Il n'inclut pas les dépenses complémentaires effectuées sur place et plus généralement les prestations non mentionnées (notamment repas non précisés). Le séjour est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le séjour offert ne peut être modifié.

- **3 bons pour des visites au musée en famille valables pour 4 personnes et 2 visites par personne** d'une valeur unitaire de 70 euros TTC  
Sous la forme d'un bon d'achat. Ils sont valables 3 ans et 3 mois, dans plus de 150 institutions partout en France, à compter de la date du gain. Ils ne comprennent pas le transport depuis le domicile jusqu'au musée. Le gagnant pourra choisir les visites parmi la liste proposée. Le bon est nominatif et non cessible, il ne pourra faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer.
- **2 bons pour 1 livre photo d'une valeur unitaire de 70 euros TTC**  
Sous la forme d'un bon d'achat, valable 1 an à compter de la date du gain. Le bon est nominatif et non cessible, il ne pourra faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer.
- **10 valises Monopoly (bagage customisé à la marque Monopoly)** d'une valeur unitaire de 80 euros TTC.  
Chaque valise sera envoyée directement au domicile des gagnants sous 6 semaines à compter de la réception de leurs coordonnées postales complètes.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces (totale ou partielle) de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, des lots par les gagnants.

## **ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS**

L'envoi aux gagnants des bons provisoires pour 1 (un) voyage autour du monde et les 10 (Dix) week-ends en Europe sera effectué par la société Gestionnaire par mail (à l'adresse mail indiquée lors de l'inscription au jeu). Ces bons provisoires indiquent aux gagnants la marche à suivre pour réserver leur séjour auprès de l'agence de voyages mandatée.

Les 14 (quatorze) bons cadeaux pour la visite d'un musée ou pour un livre photos seront envoyés par la société Gestionnaire par mail (à l'adresse mail indiquée lors de l'inscription au jeu). Un lien vers les partenaires de l'Opération leur indiquera les modalités d'obtention du gain.

## **ARTICLE 7 – FRAUDES**

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs des Jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribués.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

## **ARTICLE 8 – LIMITES DE RESPONSABILITES**

La Société Gestionnaire s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer le bon déroulement de l'Opération. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Gestionnaire, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Gestionnaire d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas recevoir sa dotation.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait. Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société gestionnaire du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

La Société gestionnaire ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société Gestionnaire bénéficient également à la Société Organisatrice

## **ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE ET MODIFICATIONS**

La Société Gestionnaire ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société gestionnaire bénéficient également à la Société Organisatrice.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le voyage ou week-end gagné ne pourrait pas être réalisé aux dates prévues, par suite notamment d'un problème de santé d'un des participants, ou de tout autres aléas, quelle que soit sa nature en empêchant le bon déroulement ou la réalisation, seules les garanties souscrites auprès de la compagnie d'assurance multirisque, suivant détail figurant dans l'annexe ci-dessous s'appliqueront.

## **ARTICLE 10 – EXONERATION DE RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations, et exclut toute garantie à leur égard. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au gagnant pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations, les Gagnants étant responsables de leur sécurité et couverts par une assurance multirisque et rapatriement obligatoire, dont les garanties sont détaillées en suivant ce [lien](#), et dont le coût est intégré dans la dotation. Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société Organisatrice bénéficient également à la Société Gestionnaire.

Les gagnants reconnaissent qu'à compter de leur acceptation de la dotation, l'exécution des obligations liées à celles-ci devient l'entière et exclusive responsabilité des fournisseurs de services concernés.

## **ARTICLE 11 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Les images utilisées sur le site de l'Opération, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site de l'Opération sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

## **ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES**

Les coordonnées des participants communiquées pour la gestion de l'Opération (remise des dotations et des bons de réduction et vérification des conditions de participation à l'Opération) seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au RGPD. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la Société Gestionnaire de l'Opération à l'adresse email [jeuconcours-ubibene@gmail.com](mailto:jeuconcours-ubibene@gmail.com) et à l'adresse postale :

Jeu Concours Ubi Bene (Agence Ubi Bene), 25 rue de Prony, 75017 Paris France

Les informations qui sont collectées dans le cadre de la présente Opération par la Société Gestionnaire (âge pour justifier sa majorité laquelle conditionne la participation à l'Opération, nom, prénom, adresse email, adresse postale, carte d'identité du Participant, pour recevoir sa dotation et ou son bon de réduction), auront pour seule finalité la gestion de l'Opération (à l'exclusion de toute fins de prospection commerciale) y compris la satisfaction des obligations légales et réglementaires liées à la gestion de l'Opération.

Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants de la Société Gestionnaire, dûment autorisés pour l'exécution de prestations effectuées pour son compte, dans le cadre de la gestion de l'Opération et notamment la société SOGEC, qui gère le site Internet permettant l'émission des bons de réduction. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit, étant toutefois précisé que la société SOGEC se réserve la possibilité de transférer les données qui lui sont communiquées dans le cadre de la présente opération à des sous-traitants hors UE au Maroc ou à Madagascar. Afin d'être conforme au droit européen, le transfert de ces données est encadré par des clauses contractuelles, pour garantir un niveau de protection suffisant des données à

caractère personnel.

Elles ne seront pas conservées au-delà du délai nécessaire au traitement de l'Opération, c'est-à-dire pendant la durée de l'Opération augmentée des durées de prescription légale le cas échéant et pour les seuls besoins de la gestion de l'Opération. Elles seront donc immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme et lesdits délais dépassés.

En cas de problème lié à l'utilisation de leurs données, les participants peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant ou leur droit d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation. De même, le défaut de mention par le participant d'informations obligatoires invalide sa participation au jeu.

## **ARTICLE 13 –RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « Règlement »).

Les participants aux Jeux acceptent l'intégralité du présent Règlement qui est déposé auprès de la SCP PARASIE Pierre et GEORGET Nathalie, Huissiers de justice associés à LA FERTE BERNARD (Sarthe).

Il peut être obtenu sur simple demande en envoyant un email à l'adresse de la société Gestionnaire [jeuconcours-ubibene@gmail.com](mailto:jeuconcours-ubibene@gmail.com) pendant toute la durée de l'Opération et peut être consulté aux adresses suivantes pendant la durée du jeu :

<https://story.tl/monopolyautourdumonde>

<https://story.tl/monopolyvoyage>

<https://static.story.tl/custom/assets/workspace/hasbro/reglement-hasbro-monopoly-voyage-autour-monde.pdf>

## **ARTICLE 14 – CONTACT**

Pour toute question concernant l'Opération, contactez le service consommateur dédié à

[jeuconcours-ubibene@gmail.com](mailto:jeuconcours-ubibene@gmail.com) en précisant dans l'objet de votre mail « Jeu Monopoly ». Toute réclamation devra être portée à la Société gestionnaire du jeu avant le 17 février 2023 à 18h. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée.

## **ARTICLE 15 - LITIGES**

Le présent règlement est entièrement et exclusivement soumis au droit français. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Chambéry.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.